

EXPERTISE DE 10 000 €

offerte avec le soutien de Dendrotech et MDB Métiers du Bois

ARTICLE 1. OBJET DU PRIX

Le prix permet d'offrir une analyse en dendrochronologie (méthode de datation du bois) à un propriétaire, privé ou public, afin d'apporter un éclairage nouveau sur l'histoire d'un monument ou d'un jardin historique.

L'analyse en dendrochronologie est réalisée par la société Dendrotech.

Critères d'éligibilité :

1. Être propriétaire – public ou privé – d'un monument ou d'un jardin historique, classé ou inscrit, ou susceptible de l'être¹.
2. Ouvrir au public le monument, c'est-à-dire ouvrir à la visite, au moins lors d'événements culturels (ou avoir le projet d'ouvrir à l'issue de travaux).
Exemples : participation aux *Journées européennes du patrimoine*, aux *Rendez-vous aux jardins*, etc.
3. Présenter un projet* de datation d'un élément en bois situé au sein d'un monument ou d'un jardin historique. Il peut concerner une charpente, des boiseries, un escalier, un arbre, etc.
*Projet à venir, c'est-à-dire que le programme ou la tranche de travaux sur laquelle le Prix est demandé ne doit pas avoir commencé avant l'annonce des résultats du jury. Les travaux devront commencer dans un délai d'un an maximum à compter de l'annonce des résultats.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les étapes de candidature sont les suivantes :

1- Télécharger les documents et compléter le dossier

Deux documents doivent être téléchargés par le candidat sur le site www.fondationmh.fr :

- Le questionnaire sous format PDF (.pdf)
- Le modèle de la présentation photographique sous format PowerPoint (.ppt)

2- Envoyer le dossier de candidature complet

Le questionnaire, la présentation photographique et les documents complémentaires obligatoires doivent être envoyés par [WeTransfer](#) ou [Smash](#) à l'adresse suivante : communication@fondation-merimee.org

Le dossier de candidature complet doit être envoyé entre le 15 avril et le 15 mai 2024. Toute candidature reçue en dehors de ces dates ne sera pas examinée.

Un accusé de réception validant le dépôt de votre dossier de candidature est envoyé par mail dans un délai de 7 jours suivant l'envoi. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception passé le délai de 7 jours, écrivez à communication@fondation-merimee.org

Attention : les dossiers de candidature ne respectant pas cette procédure ou incomplets ne seront pas examinés par le jury. Tout envoi est définitif, le candidat ne pourra plus apporter de modifications à son dossier.

¹ Dans ce dernier cas, le propriétaire s'engage sur l'honneur à faire une demande de protection au titre des monuments historiques pour l'élément ou pour l'ensemble concerné par la dendrochronologie dans un délai de trois ans à compter de la notification du Prix Dendrotech - MDB Métiers du Bois.

ARTICLE 3. PROCÉDURE DE DÉCISION

Le lauréat est choisi par un jury composé de représentants des Partenaires, de personnalités qualifiées et d'un représentant de la Fondation Mérimée.

Les décisions du jury seront communiquées aux candidats par courrier, au plus tard début juillet, selon la date de réunion du jury.

ARTICLE 4. VERSEMENT DU PRIX

Une expertise en dendrochronologie d'une valeur de 10 000 € sera offerte au lauréat. L'expertise est réalisée par la société Dendrotech.

La société Dendrotech, en lien avec la Fondation Mérimée, proposera une ou plusieurs dates au lauréat afin de réaliser l'expertise en dendrochronologie, laquelle nécessite une intervention de ses équipes sur place. Le lauréat s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter cette intervention.

Le lauréat accepte la publication sur le site internet de Dendrotech des résultats de l'étude.

ARTICLE 5. COMMUNICATION DU PROJET

Le lauréat s'engage à mentionner les Partenaires, Dendrotech et MDB Métiers du Bois, et la Fondation Mérimée dans un lieu visible du public ainsi que sur ses supports de communication.

Le lauréat s'engage à fournir à la Fondation Mérimée des photographies, haute définition, libres de droit. Il autorise gracieusement les Partenaires et la Fondation Mérimée, dans le cadre de leurs actions de communication et d'information, à utiliser ces photos et toutes autres informations relatives à l'opération financée.

Dans le cas où les Partenaires et la Fondation Mérimée souhaiteraient organiser une visite du monument, le lauréat s'engage à les recevoir.

ARTICLE 6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour toute question : communication@fondation-merimee.org



CONSIGNES RELATIVES À LA PRÉSENTATION PHOTOGRAPHIQUE (POWERPOINT)

Le PowerPoint est le document visuel présenté au jury, il est important de le rendre attrayant et compréhensible.

Vous êtes libre d'apporter des modifications au modèle de PowerPoint fourni par la Fondation Mérimée : ajouter des slides, changer les titres, insérer des plans, etc.

Règles générales à respecter :

- Conserver le format des diapositives : standard (4:3)
- Conserver la police Calibri
- Limiter les textes informatifs, privilégier les images
- Utiliser des photographies de qualité
- Préférer une grande image plutôt que plusieurs petites
- Légender toutes les images

La seconde partie du PowerPoint est consacrée au financement du projet. Si la datation en dendrochronologie précède des travaux de restauration sur les éléments en bois, il convient alors de compléter les tableaux sur le budget de la restauration.

La présentation photographique finalisée doit être transmise au format PowerPoint (.ppt).